

Forêt Mazinaw-Lanark – Sommaire

Cette vérification a examiné la gestion de la forêt Mazinaw-Lanark pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2016, laquelle portait sur la mise en œuvre des deux dernières années du PGF de 2006 et les cinq premières années du PGF de 2011, de même que la préparation des plans de la phase I et de la phase II de 2011. Mazinaw-Lanark Forest Inc. (MLFI ou la société), le titulaire du permis d'aménagement forestier durable (PAFD) pour la forêt et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) étaient des entités vérifiées. Le bureau de district de Bancroft est le bureau de district principal du MRNF, mais certaines parties de la forêt relèvent également des bureaux de district de Kemptville et de Peterborough.

Le plan de gestion forestière 2011 (PGF) est un document bien conçu qui a été préparé grâce à un processus de planification solide. L'équipe de vérification a été très impressionnée par la forte participation des représentants de la communauté autochtone dans les équipes de planification de la gestion, ainsi que par le degré de dévouement démontré, comme en témoignent les bons taux de présence et les importantes contributions au contenu du plan. Malgré ces faits impressionnants, deux recommandations afférentes ont été émises; la première concernant les collectivités autochtones que le MRNF doit inviter à participer à la planification et la seconde concernant la nécessité d'intensifier les efforts pour travailler avec les collectivités autochtones afin d'accroître les avantages économiques qu'elles retirent de la gestion forestière.

Le PGF a incorporé de nouvelles mesures de protection de deux espèces en péril qui sont largement répandues en forêt - le ginseng à cinq folioles et la tortue mouchetée. L'impact de ces nouvelles mesures a entraîné une baisse de près d'un tiers du niveau de l'activité de récolte en forêt, car certains exploitants ont décidé de déplacer une partie ou l'ensemble de leurs opérations vers des terres privées. Plusieurs des recommandations de cette vérification sont liées aux espèces en péril et aux outils que la législation offre.

Le volume réduit de récolte, en temps de forte demande de bois dans la région, a des répercussions sur la capacité de la société à atteindre un certain nombre d'objectifs de gestion qui dépendent des volumes de récolte. Avec environ 85 % de la récolte effectuée en appliquant des méthodes de coupe partielle basées sur des introductions périodiques tous les 20 à 30 ans, on peut s'attendre à ce qu'il devienne difficile de respecter les calendriers prévus. Des recommandations ont été formulées en vue de favoriser l'augmentation de la récolte en forêt et d'appliquer un volume planifié et réaliste de récolte dans le prochain PGF.

Une préoccupation clé qui a émergé au cours de la vérification est l'efficacité décroissante du MRNF imputable aux défis liés au personnel et aux ressources. Un taux de roulement très élevé à tous les niveaux du MRNF a eu lieu au cours des trois à quatre dernières années et a touché le bureau de district de Bancroft. La continuité de la dotation et les postes vacants dans les postes clés, ainsi que les ajustements en cours à l'Initiative de transformation du MRNF, se sont combinés pour entraver la capacité du MRNF à s'acquitter de ses responsabilités et à assurer que les processus fonctionnent en douceur et dans les délais prévus. Les tensions se sont manifestées dans un certain nombre de secteurs et ont été un sujet clé de discussion durant la vérification.

La vérification a examiné et inspecté les opérations en forêt et, malgré les tensions et les contraintes décrites ci-dessus, leur niveau global de qualité est élevé. La conformité globale est moyenne, mais, à l'exclusion d'un exploitant récalcitrant, les résultats sont excellents. L'équipe de vérification estime que ce sont des réalisations importantes, compte tenu de la nature complexe de l'environnement forestier, du cadre réglementaire et des nombreux exploitants œuvrant en forêt. Le renouvellement suit le rythme de la récolte et la santé de la forêt est bonne. La société se tient au

courant de ses activités de surveillance et maintient une forte présence sur le terrain. Ces résultats positifs sont attribuables à la diligence du personnel de la société et du bureau de district du MRNF.

L'équipe de vérification a formulé 20 recommandations, en plus de recommander la prolongation du permis, qui sont décrites en détail à l'annexe 1. Ce nombre de recommandations est peut-être légèrement supérieur à la moyenne des VIF et il reflète, entre autres, certains des défis singuliers auxquels la forêt est confrontée. Sept des recommandations étaient adressées au bureau de district Bancroft du MRNF, cinq à la société, deux à la prochaine équipe de planification et quatre conjointement à la société et au district ou à la région. Les quatre recommandations restantes visaient directement le MRNF; les recommandations visant le MRNF révèlent des besoins et des occasions de régler les problèmes de gestion forestière survenus dans la forêt de Mazinaw-Lanark et qui s'étendent également à la gestion des forêts de la province. Un autre facteur contribuant à la forte proportion de recommandations visant le bureau de district et le MRNF est que les changements récents liés à l'Initiative de transformation du MRNF doivent encore être peaufinés pour fournir une orientation et un soutien cohérents aux gestionnaires forestiers.

Les résultats globaux de cette vérification sont favorables et le niveau de rendement était élevé pendant la période visée par la vérification. La société a en grande partie respecté les obligations énoncées dans son PAFD et elle a suivi les directives du MPGF. Cette vérification estime que la gestion de la forêt Mazinaw-Lanark telle que mise en œuvre par MLFI et le bureau de district de Bancroft du MRNF est durable et conforme à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*.

L'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt Mazinaw-Lanark était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur pendant la période visée par la vérification, et que la forêt était gérée conformément aux conditions du permis d'aménagement forestier durable détenu par Mazinaw-Lanark Forest Inc. La durabilité des forêts est réalisée, évaluée en vertu du processus et du protocole de vérification indépendante des forêts. L'équipe de vérification recommande au ministre de prolonger la durée du permis d'aménagement forestier durable n° 542621 de cinq ans supplémentaires.